

Dossier de presse
Versailles, le 20 décembre 2013

Séance du Conseil général

Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation :

1-4243 : Vote du budget primitif – exercice 2014

Renforcer l'autonomie des personnes handicapées :

4-4189 : Convention avec la MDPH et l'Association Départementale des parents et amis de Personnes handicapées mentales

Soutenir le parcours de formation des jeunes yvelinois :

3-4238 : Schéma départemental de la restauration en collège

Accompagner le retour à l'emploi des Yvelinois :

4-4241 : Convention avec la RATP dans le cadre d'un partenariat pour le retour à l'emploi des Yvelinois en difficulté

Contact presse :

Alexia Borras

Tél. : 01 39 07 70 77

aborras@yvelines.fr



Yvelines
Conseil général

Le Conseil général vote son budget 2014

Le Conseil général vote, vendredi 20 décembre, le budget primitif 2014 construit conformément aux orientations de l'assemblée départementale. Le budget s'élève à 1,256 milliard d'euros. Il est bâti sur un niveau de recettes quasi équivalent à celui de l'année passée. L'évolution des dépenses de fonctionnement est limitée à 1% hors RSA pour permettre de maintenir une enveloppe d'investissements ambitieuse.

En 2014, le Conseil général **préserve son action en faveur des Yvelinois les plus fragiles**, l'une des principales compétences du département. En complément du versement des différentes allocations individuelles que sont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), le revenu de solidarité active (RSA), il propose des dispositifs complémentaires pour aider les familles en particulier les plus démunies (aides alimentaires, au logement, aux transports). Il met en œuvre des actions en faveur de l'insertion professionnelle pour favoriser le retour à l'emploi des Yvelinois bénéficiaires du RSA.

Il **poursuit son accompagnement des Yvelinois dans leur vie quotidienne**, qu'il s'agisse des aides au transport ou du soutien à la vie associative. Le Conseil général soutient les communes dans la dynamique de création de logements, avec le dispositif CDOR Plus (Contrat de Développement de l'Offre résidentielle nouvelle génération).

Il **continue d'investir dans les équipements et infrastructures** qui font l'attractivité du territoire et garantissent la qualité du service public. Le « Haut débit », projet majeur pour notre territoire, entre en phase opérationnelle. Il symbolise la volonté politique de penser et préparer l'avenir.

Budget 2014 du Conseil général des Yvelines

Synthèse des recettes :

M€	BP 2013	BP 2014	Variation
Recettes de fonctionnement	994	1 001	
Recettes de fonctionnement après péréquation	1 009	1 015	
Recettes d'investissement	268	242	
Total	1 277	1 257	-1,6%

Synthèse des dépenses :

M€	BP 2013	BP 2014	Variation
Dépenses de fonctionnement avant péréquation	894	912	
Dépenses réelles de fonctionnement après péréquation	923	939	
Dépenses réelles d'investissement	354	317	
Total	1 277	1 256	-1,6%

Renouvellement de la convention tripartite Conseil général / MDPH 78 / ADAPEI

Le Conseil général renouvelle pour 3 ans la convention le liant à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 78) et à l'Association des parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI). L'accord concerne l'accueil familial à caractère social et la prestation de compensation du handicap (PCH).

La solidarité envers les plus fragiles est une mission prioritaire du Conseil général. L'objectif est de permettre à chaque personne vulnérable de bénéficier d'une prise en charge et d'un accueil de qualité.

L'accueil familial à caractère social (AFS) propose aux personnes âgées ou handicapées adultes d'être accueillies au sein d'une famille agréée. Sur une courte durée, le temps d'un week-end, de vacances ou en vue de soulager les aidants. Sur du long terme comme alternative au séjour en institution et pour aider à gagner en autonomie.

En s'appuyant sur le professionnalisme de l'ADEPEI, le Département entend garantir aux personnes handicapées adultes un accompagnement de qualité dans l'élaboration et le suivi de leur projet de vie qui constitue une obligation légale. De fait, de janvier 2010 à décembre 2012, 43 personnes ont fait l'objet de ce suivi et ont été rencontrées six fois en moyenne chaque année. Au cours du 1^{er} semestre 2013, 29 individus sont concernés.

Le Conseil général sollicite aussi l'expertise de l'ADEPEI, reconnue par la MDPH et les coordinations handicap locales, dans le cadre de la PCH et notamment l'étude des demandes. De septembre 2010 à juin 2013, 116 évaluations ont été conduites.

Compte tenu de ces bilans, très satisfaisants, le Département comme la MDPH 78 ont souhaité poursuivre leur partenariat avec l'ADAPEI. La nouvelle convention est signée pour une durée de 3 ans.

Le financement du Conseil général pour l'accueil familial correspond au 2/3 de l'activité globale et se monte à 61 333 € en 2014, 62 000 € en 2015 et 62 667 € en 2016. En raison du nombre croissant de demandes de PCH et pour maintenir la qualité de l'évaluation, la MDPH cofinancera l'activité de l'ADAPEI à hauteur du tiers de l'activité globale, soit 30 667 € pour 2014, 31 000 € pour 2015 et 31 333 € pour 2016.

Le Conseil général instaure un schéma départemental de la restauration en collège

52 000 repas sont servis chaque jour dans les 113 collèges pour un coût global de plus de 60 M€ dont 60% supportés par le Département. C'est pourquoi le Conseil général a mis en place un projet global de modernisation de la gestion des collèges en 2012.

Une charte qualité fixe les objectifs et engagements entre le Département et les collèges en matière de qualité de service et de performance, notamment :

- L'amélioration de la qualité de service rendu tout en maîtrisant l'évolution des dépenses départementales.
- La garantie d'une offre de services cohérente et équitable sur l'ensemble des collèges.

Le schéma départemental de la restauration en collège s'articule autour de deux axes :

- La mise en œuvre et le déploiement d'un plan qualité départemental visant à garantir une prestation de qualité égale à chaque collégien yvelinois.
- L'optimisation des organisations en matière d'achat de denrées alimentaires et de prestations de services de restauration et d'entretien des locaux.

La restauration des collégiens yvelinois représente un des enjeux majeurs des actions du Département en matière d'éducation.

Ces grandes orientations du schéma départemental ont fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative.

Convention de partenariat avec la RATP pour favoriser le retour à l'emploi

Le Conseil général et la RATP souhaitent signer une convention de partenariat pour exprimer leur volonté de favoriser l'insertion et le retour à l'emploi tout en assurant aux Yvelinois le meilleur service dans leurs déplacements.

Le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active est l'un des chantiers prioritaires du Conseil général. Sa volonté d'accompagner ces personnes se traduit par une collaboration avec des entreprises du département qui recrutent.

De son côté, la RATP, l'un des premiers recruteurs d'Ile-de-France, s'est engagée dans une démarche à destination des publics en difficultés, en particulier dans les quartiers prioritaires du territoire.

La signature de cette convention permettrait de proposer 30 à 40 postes par an.